



**Conseil
Supérieur de la Santé**



Recommandations pour l’emballage du linge traité destiné aux institutions de soins

Complément à l’avis CSS 9444 : Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins, 2018.

**Juin 2025
N° 9854**



Droits d'auteur

Conseil Supérieur de la Santé

Avenue Galilée, 5 bte 2
B-1210 Bruxelles

Tél.: 02/524 97 97

E-mail: info.hgr-css@health.fgov.be

Tous droits d'auteur réservés.

Veuillez citer cette publication de la façon suivante :

Conseil Supérieur de la Santé. Recommandations pour l'emballage du linge traité destiné aux institutions de soins. Complément à l'avis CSS 9444 - Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins, 2018. Bruxelles: CSS; 2025. Avis n° 9854.

La version intégrale de l'avis peut être téléchargée à partir de la page web: www.conseilsuperieurdelasante.be

Avec le support du :

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Cette publication ne peut être vendue.



AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 9854

Recommandations pour l'emballage du linge traité destiné aux institutions de soins

(Complément à l'avis CSS 9444 Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins, 2018)

In this scientific advisory report, which offers guidance to public health policy-makers, the Superior Health Council of Belgium provides recommendations on managing linen in healthcare facilities.

Version validée par le Collège du
7 Mai 2025¹

RÉSUMÉ

Ces recommandations complètent les directives CSS 9444 concernant le traitement du linge dans les institutions de soins, en mettant un accent particulier sur l'emballage du linge propre destiné au secteur de la santé. Elles prennent en compte des aspects hygiéniques, financiers et durables.

L'objectif de ces directives est d'organiser le stockage et le transport du linge propre de manière à prévenir efficacement toute contamination ou pollution, tant dans la buanderie, au sein de l'institution de soins, que pendant le transport entre ces deux lieux.

Des recommandations spécifiques sont proposées pour chaque étape du processus : le traitement du linge propre dans la buanderie, son stockage, le transport du linge de la buanderie à l'institution de soins, le stockage central dans l'institution de soins, le transport du linge vers le lieu d'utilisation, ainsi que le stockage du linge propre au sein du service de soins.

Mots clés et MeSH *descriptor terms*²

MeSH terms*	Keywords	Sleutelwoorden	Mots clés	Schlüsselwörter
<i>Textiles</i>	<i>Textile</i>	<i>Textiel</i>	Textile	<i>Textilien</i>
<i>Bedding and linens</i>	<i>Linen</i>	<i>Linnen</i>	Linge	<i>Wäsche</i>
<i>Healthcare facility</i>	<i>Healthcare facility</i>	<i>Zorginstelling</i>	Institution de soins	<i>Pflegeeinrichtung</i>

¹ Le Conseil se réserve le droit de pouvoir apporter, à tout moment, des corrections typographiques mineures à ce document. Par contre, les corrections de sens sont d'office reprises dans un erratum et donnent lieu à une nouvelle version de l'avis.

² Le Conseil tient à préciser que les termes MeSH et mots-clés sont utilisés à des fins de référencement et de définition aisés du scope de l'avis. Pour de plus amples informations, voir le chapitre « méthodologie ».

<i>Laundry service</i>	<i>Laundry facility</i>	<i>Wasserij</i>	<i>Buanderie</i>	<i>Wäscherei</i>
<i>Packaging</i>	<i>Packaging</i>	<i>Verpakking</i>	<i>Emballage</i>	<i>Verpackung</i>

MeSH (Medical Subject Headings) is the NLM (National Library of Medicine) controlled vocabulary thesaurus used for indexing articles for PubMed <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/mesh>.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Table des matières	3
I Introduction et question.....	4
II Méthodologie	4
III Elaboration et argumentation	4
1 Contexte et domaine d'application.....	4
2 Processus de finition du textile propre dans la buanderie	6
3 Stockage du textile propre dans la buanderie	7
4 Transport du textile propre de la buanderie vers l'institution de soins	7
5 Stockage central du textile propre dans l'institution de soins	7
6 Transport du textile propre du stockage central vers la destination d'utilisation (service de soins).....	8
7 Stockage du linge propre au sein du service de soins et transport vers l'endroit d'utilisation.....	8
IV Références.....	9
V Composition du groupe de travail.....	10

Liste des abréviations utilisées

CSS Conseil Supérieur de la Santé

I INTRODUCTION ET QUESTION

En septembre 2024, Monsieur Frank Vandenbroucke, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, a posé la question au Conseil supérieur de la santé (CSS) concernant une recommandation claire sur l'emballage du linge traité destiné aux institutions de soins. Cette demande fait suite à une question initiale de la part des buanderies pour les centres de soins de santé.

Cette question fait référence à l'avis CSS 9444 « Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins » de 2018, dans lequel il est notamment stipulé :

- « Les modalités de présentation du textile (nombre de pièces par emballage, type d'emballage, mode de pliage, etc.) seront établies de commun accord entre l'institution de soins et la buanderie. »
- « Avant le transport hors de la buanderie, le chariot de textile propre doit être recouvert d'une housse de protection résistante aux diverses manipulations liées au transport. Cette housse de protection doit être propre ou idéalement à usage unique. Dans les véhicules servant au transport, le textile propre n'est en aucun cas mis en contact avec le textile utilisé. »

Dans ce contexte, une recommandation claire est demandée concernant l'emballage du linge destiné au secteur de la santé, en tenant compte des aspects hygiéniques, financiers et durables.

II MÉTHODOLOGIE

Après analyse de la demande, le Collège et le président du groupe de travail ont identifié les expertises nécessaires. Sur cette base, un groupe de travail *ad hoc* a été constitué, au sein duquel des expertises en soins infirmiers, prévention et contrôle des infections, logistique, microbiologie, épidémiologie, gestion de la durabilité, stérilisation et gestion des déchets étaient représentées. Les experts de ce groupe ont rempli une déclaration générale et *ad hoc* d'intérêts et la Commission de Déontologie a évalué le risque potentiel de conflits d'intérêts.

L'avis est basé sur une revue de la littérature scientifique, publiée à la fois dans des journaux scientifiques et des rapports d'organisations nationales et internationales compétentes en la matière (*peer-reviewed*), ainsi que sur l'opinion des experts.

Après approbation de l'avis par le groupe de travail, le Collège a validé l'avis en dernier ressort.

III ELABORATION ET ARGUMENTATION

1 Contexte et domaine d'application

Le linge utilisé dans les institutions de santé peut être contaminé par des micro-organismes (pathogènes) pendant son utilisation. Cela peut jouer un rôle dans la transmission des infections (liées aux soins), en particulier chez les patients vulnérables. C'est pourquoi un

traitement correct du textile est crucial non seulement pendant le cycle de lavage, mais aussi après le nettoyage.

Le stockage et le transport du linge propre doivent être organisés de manière à prévenir toute (re)contamination et contamination. La figure 1 donne un aperçu du trajet que suit le linge au sein de la buanderie et de l'institution de soins, ainsi que pendant le transport entre ces deux étapes (CSS 9444, 2018), et montre les étapes où des mesures d'hygiène sont nécessaires lors du transport et du stockage du linge.

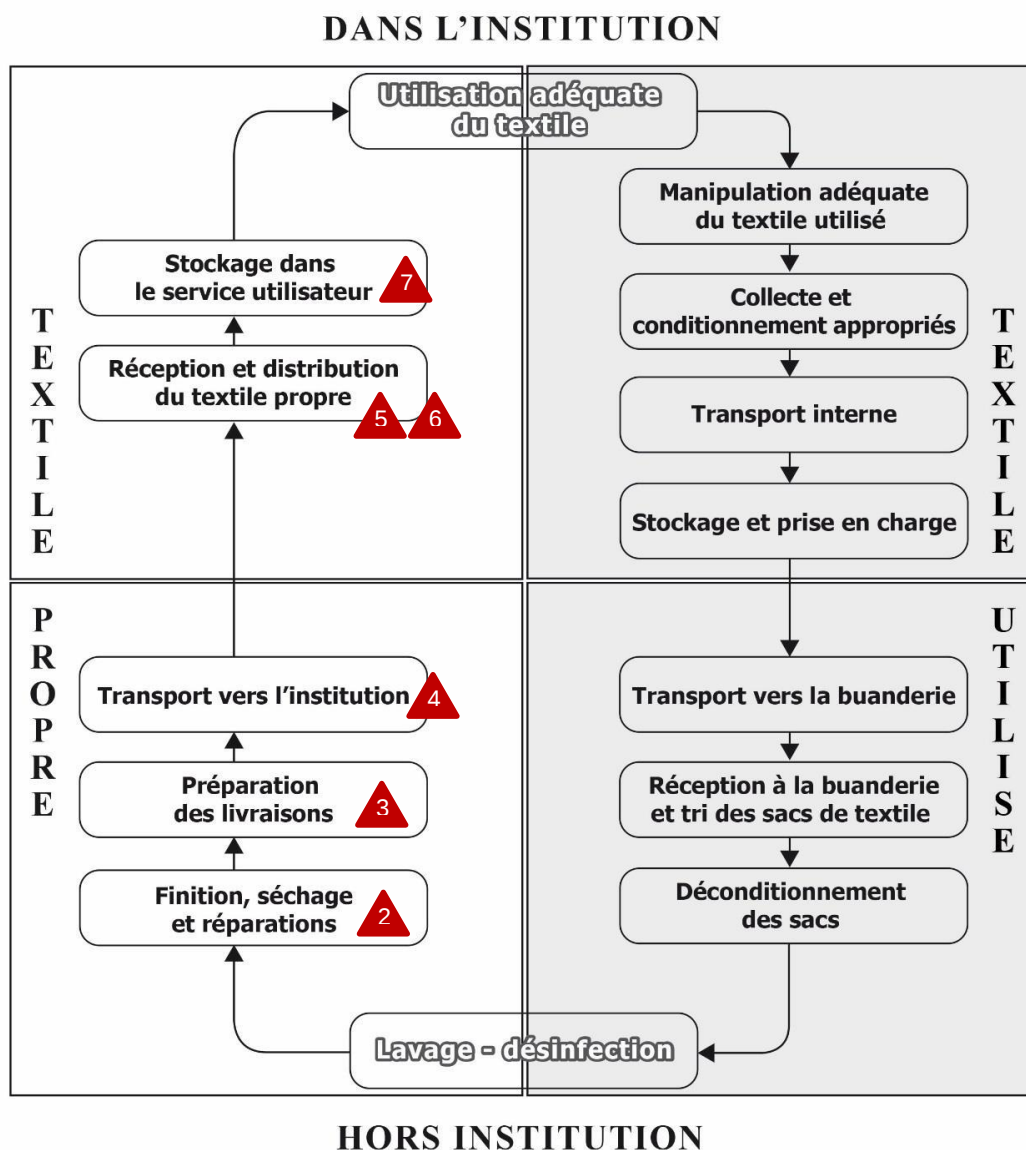


Figure 1. Aperçu du parcours du linge entre la buanderie, l'institution de soins, et le transport, avec des triangles numérotés (correspondant aux paragraphes) indiquant les étapes où des mesures d'hygiène sont nécessaires.

Pour les critères de qualité auxquels le linge propre doit répondre après le processus lessiviel et être prêt à l'emploi, nous renvoyons à l'avis CSS 9444 « Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins » (CSS 9444, 2018). La buanderie garantit ces paramètres de qualité du textile propre jusqu'à l'institution de soins. L'institution de soins est responsable du transport interne et du stockage.

Les recommandations contenues dans cet avis s'appliquent tant aux buanderies des institutions de soins, qui assurent elles-mêmes le lavage du textile, qu'aux buanderies industrielles auxquelles les institutions de soins le confient.

Les institutions de soins comprennent toutes les organisations prenant en charge des patients, des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées. Il s'agit par exemple des hôpitaux aigus, des institutions de moyen et long séjour, des centres de revalidation, des maisons de repos, des maisons de repos et de soins et des institutions psychiatriques, ainsi que toute organisation fournissant des soins similaires.

Le domaine d'application concerne tout textile utilisé dans les institutions énumérés ci-avant, et plus précisément :

- le linge plat,
- le linge provenant du bloc opératoire ou assimilé,
- les vêtements de travail,
- le textile dit « délicat » (layettes, peluches, etc.),
- les textiles utilisés pour l'entretien ménager (essuie-mains, torchons, chiffons de nettoyage, serpillières, etc.),
- les textiles de fenêtre, de séparation de lits,
- la literie (oreillers, couettes, couvertures, etc.),
- le linge personnel des personnes hébergées en long séjour ou des résidents, lorsque celui-ci est traité par la buanderie.

Les présentes recommandations ne sont pas d'application pour les dispositifs médicaux tels que le matériel de contention.

2 Processus de finition du textile propre dans la buanderie

Pour les recommandations générales concernant le processus de finition du textile propre dans la buanderie, il convient de se référer à l'avis CSS 9444 « Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins » (CSS 9444, 2018).

Les buanderies déterminent, en concertation avec l'institution de soins, les modalités de présentation du textile (emballé ou non, nombre de pièces par emballage, type d'emballage, mode de pliage ou de suspension, gestion de l'emballage, etc.), tout en garantissant à tout moment le respect des paramètres de qualité du textile, du stockage et du transport jusqu'à la livraison à l'institution de soins.

Le textile propre doit être entièrement sec avant le stockage et le transport. S'il est emballé, aucune condensation ne peut être constatée dans l'emballage lors de sa livraison.

Exception possible: Les textiles utilisés pour l'entretien ménager destiné au nettoyage n'ont pas besoin d'être complètement séchés s'ils sont imprégnés d'un produit qui prévient la croissance microbienne et sont ensuite prêts à l'emploi. Cela ne doit être autorisé que si une analyse de risque approfondie montre qu'il n'y a aucun risque de contamination et si une rotation efficace du linge est garantie pour maintenir l'efficacité du produit jusqu'au moment de l'utilisation (consensus d'experts).

Il est recommandé que la buanderie applique les principes de réutilisabilité, de recyclabilité et de réduction des emballages, conformément aux objectifs fixés par le règlement européen sur les emballages (2025/40).

3 Stockage du textile propre dans la buanderie

Le local de stockage du textile propre dans la buanderie est exclusivement réservé au rangement et au réapprovisionnement des armoires ou chariots destinés aux utilisateurs. Le textile propre doit être physiquement séparé du textile sale.

Ce local doit être sec, bien ventilé, propre et fermé, sans passage direct, afin de protéger le textile contre l'humidité, la saleté et toute contamination par des micro-organismes.

Il doit être conçu et géré de manière à préserver l'intégrité du textile et à assurer une rotation efficace des stocks, en appliquant le principe du *first in – first out*, afin de limiter la durée de stockage (WIP, 2014 ; NHS, 2016).

4 Transport du textile propre de la buanderie vers l'institution de soins

Le transport du textile propre s'effectue dans des chariots fermés, des chariots ouverts (métalliques) ou des conteneurs.

Les chariots ou conteneurs (fermés et ouverts) doivent **toujours être nettoyés et désinfectés avant d'être utilisés** pour le textile propre. Les chariots utilisés à la fois pour le textile propre et le textile usagé doivent être soigneusement nettoyés et désinfectés après le transport du textile usagé, avant d'être réutilisés pour le textile propre. Un chariot ayant été utilisé pour le textile propre peut ensuite être employé pour le textile sale sans nettoyage intermédiaire, mais jamais l'inverse.

Lors de l'utilisation de chariots ouverts avant le transport en dehors de la buanderie, le textile propre doit être protégé par une housse de protection et un revêtement de sol réutilisables, de préférence, conformément aux objectifs du règlement européen sur les emballages (2025/40), et résistants à l'humidité, à la saleté et à la contamination par des micro-organismes. Cette protection doit être propre. Si une protection réutilisable est utilisée, elle doit **être nettoyée et désinfectée avant chaque nouvelle utilisation** pour les chariots contenant du textile propre.

Pour les chariots entièrement fermés, cette protection supplémentaire n'est pas nécessaire.

Dans les véhicules de transport, le textile propre ne doit en aucun cas entrer en contact avec le textile usagé.

5 Stockage central du textile propre dans l'institution de soins

Le stockage du textile propre dans l'institution de soins doit être protégé contre l'humidité, la saleté et la contamination par des micro-organismes.

Le stockage du textile propre doit être physiquement séparé du textile sale.

Si un local de stockage distinct pour le textile propre ne peut pas être mis en place, une évaluation des risques doit être réalisée (NHS, 2016). Le stockage peut éventuellement se faire avec d'autres matériaux propres.

Une rotation efficace des stocks doit être garantie, en appliquant le principe du *first in – first out* (WIP, 2014).

6 Transport du textile propre du stockage central vers la destination d'utilisation (service de soins)

Pour le transport du textile propre du stockage central vers la destination d'utilisation, un chariot propre doit être utilisé. Une housse de protection est nécessaire en cas d'utilisation d'un chariot ouvert.

Les chariots utilisés à la fois pour le textile propre et le textile usagé doivent être **soigneusement nettoyés et désinfectés** après le transport du textile usagé, avant d'être réutilisés pour le textile propre. Un chariot ayant été utilisé pour le textile propre peut ensuite être employé pour le textile sale sans nettoyage intermédiaire, mais jamais l'inverse.

7 Stockage du linge propre au sein du service de soins et transport vers l'endroit d'utilisation

Le linge propre doit être protégé pendant le stockage au sein du service de soins contre l'humidité, la saleté et la contamination par des micro-organismes.

Le linge propre doit rester protégé jusqu'à son utilisation dans la chambre. Il est préférable de ne déplacer que le linge nécessaire du lieu de stockage vers la chambre, sans stockage intermédiaire.

IV RÉFÉRENCES

CSS – Conseil Supérieur de la Santé. Recommandations en matière de gestion du textile dans les institutions de soins. Révision des recommandations en matière de traitement du linge des institutions de soins aigus. Brussel, 2018.

HPS – HPS Scotland, Linen Services Advisory group. National Guidance for Safe Management of Linen in NHSScotland. Health and Care Environments. For laundry services/distribution. 2018.

Internet: https://www.nss.nhs.scot/media/2264/1_linen-guidance-v22-may-2018.pdf

NHS England – National Health Service England. Health Technical Memorandum 01-04: Decontamination of linen for health and social care. Management and provision. 2016.

Internet: https://www.england.nhs.uk/wp-content/uploads/2021/05/Mgmt_and_provision.pdf

UE – Union européenne. Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, modifiant le Règlement (UE) 2019/1020 et la Directive (UE) 2019/904, et abrogeant la Directive 94/62/CE. JO L 2025/40 du 21 janvier 2025, p. 1–124.

En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/?uri=CELEX:32025R0040>

V COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

La composition du Bureau et du Collège ainsi que la liste des experts nommés par arrêté royal se trouvent sur le site Internet du CSS (page : [Qui sommes-nous](#)).

Tous les experts ont participé à titre personnel au groupe de travail. Leurs déclarations générales d'intérêts ainsi que celles des membres du Bureau et du Collège sont consultables sur le site Internet du CSS (page : [conflits d'intérêts](#)).

Les experts suivants ont participé à l'élaboration et à l'approbation de l'avis. Le groupe de travail a été présidé par **Hilde JANSENS** et le secrétariat scientifique a été assuré par **Els TOBBACK**.

COMPERE Alain	Art infirmier, prévention et contrôle des infections	et CHBA Seraing
DE MAN Astrid	Gestion des déchets	OVAM
DEMAITER Guido	Art infirmier, prévention et contrôle des infections	et AZ Groeninge
JANSENS Hilde	Microbiologie, prévention et contrôle des infections	et UZA Antwerpen
KIECKENS Evelien	Durabilité en milieu hospitalier	UZ Gent
MAGNETTE Claudine	Art infirmier, prévention et contrôle des infections	et CHR Huy
PELLETIER Patrick	Logistique hospitalière	Cliniques Universitaires Saint-Luc
SIMON Anne	Prévention et contrôle des infections	des CHU Helora
STRALE Huguette	Prévention et contrôle des infections, épidémiologie	des ULB Erasme
THEVELIN Paul	Logistique hospitalière	CHU
VANDENDRIESSCHE Sigurd	Art infirmier, stérilisation	CHU St-Pierre
VANDE PUTTE Mia	Art infirmier, prévention et contrôle des infections	et UZ Leuven

La traduction a été réalisée à l'aide d'un outil de traduction automatique.

Au sujet du Conseil Supérieur de la Santé (CSS)

Le Conseil Supérieur de la Santé est un organe d'avis fédéral dont le secrétariat est assuré par le Service fédéral santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Il a été fondé en 1849 et rend des avis scientifiques relatifs à la santé publique aux ministres de la Santé publique et de l'environnement, à leurs administrations et à quelques agences. Ces avis sont émis sur demande ou d'initiative. Le CSS s'efforce d'indiquer aux décideurs politiques la voie à suivre en matière de santé publique sur base des connaissances scientifiques les plus récentes.

Outre son secrétariat interne composé d'environ 25 collaborateurs, le Conseil fait appel à un large réseau de plus de 500 experts (professeurs d'université, collaborateurs d'institutions scientifiques, acteurs de terrain, etc.), parmi lesquels 300 sont nommés par arrêté royal au titre d'expert du Conseil. Les experts se réunissent au sein de groupes de travail pluridisciplinaires afin d'élaborer les avis.

En tant qu'organe officiel, le Conseil Supérieur de la Santé estime fondamental de garantir la neutralité et l'impartialité des avis scientifiques qu'il délivre. A cette fin, il s'est doté d'une structure, de règles et de procédures permettant de répondre efficacement à ces besoins et ce, à chaque étape du cheminement des avis. Les étapes clé dans cette matière sont l'analyse préalable de la demande, la désignation des experts au sein des groupes de travail, l'application d'un système de gestion des conflits d'intérêts potentiels (reposant sur des déclarations d'intérêt, un examen des conflits possibles, et une Commission de déontologie) et la validation finale des avis par le Collège (organe décisionnel du CSS, constitué de 30 membres issus du *pool* des experts nommés). Cet ensemble cohérent doit permettre la délivrance d'avis basés sur l'expertise scientifique la plus pointue disponible et ce, dans la plus grande impartialité possible.

Après validation par le Collège, les avis sont transmis au requérant et au ministre de la Santé publique et sont rendus publics sur le site internet (www.hgr-css.be). Un certain nombre d'entre eux sont en outre communiqués à la presse et aux groupes cibles concernés (professionnels du secteur des soins de santé, universités, monde politique, associations de consommateurs, etc.).

Si vous souhaitez rester informé des activités et publications du CSS, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : info.hgr-css@health.belgium.be.

Cette publication ne peut être vendue

www.conseilsuperieurdelasante.be



Avec le soutien administratif du SPF

Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement